République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
4 novembre 2026
(articles L.2121-25 du CGCT)

Désignation du secrétaire de séance à l'unanimité
Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2026 à l'unanimité

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Vote du conseil municipal
057-2026	Sollicitation d'une aide financière auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	Approuvé à l'unanimité
058-2026	Suppression et création d'un emploi permanent - agent polyvalent des écoles	Approuvé à l'unanimité
059-2026	Fixation du mode de gestion des amortissements	Approuvé à l'unanimité
060-2026	Neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées	Approuvé à l'unanimité
061-2026	Budget principal - Décision Modificative (DM) numéro 1	Approuvé à l'unanimité
062-2026	Avis du conseil municipal concernant le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 (FR5300041 « Vallée de l'Aulne »)	Approuvé à la majorité
063-2026	Demande de subvention auprès de la MSA (dispositif Grandir en Milieu Rural – GMR) – réfection du sol souple de l'aire de jeux	Approuvé à l'unanimité

Délégations (consenties *par le conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale, lors du mandat précédent)*
Monsieur Le Maire a effectué les dépenses ci-dessous depuis le conseil municipal du 29 juin 2026 :

- *SA MANUFACTURE DES DRAPEAUX UNIC SA ET FEUX D'ARTIFICE UNIC SA – ruban d'inauguration tricolores : 79,08 € TTC,*
- *SAS KERTRUCKS PNEUS – pneus voiture : 233,57 € TTC,*
- *SAS KERTRUCKS PNEUS – chambre à air tracteur : 282,72 € TTC,*
- *SARL IMPRIMERIE LE GALLIARD SARL – panneau subvention MSA : 180,00 € TTC,*
- *SARL IMPRIMERIE LE GALLIARD SARL – panneau Maison des Assistants Maternels : 141,60 € TTC,*
- *SAS MPS TOILETTES AUTOMATIQUES – maintenance toilettes publiques Halle Ouverte : 460,80 € TTC,*
- *SAS DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE – lampe portative + BAES d'évacuation Mairie : 176,75 € TTC.*

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

A PLOUYE, le 5 novembre 2026